

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE OULED DJELLAL
Nif : 422024000051228

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT

N°:46/2025

La Direction Des Equipements Publics De La Wilaya De Ouled Djellal lance Un avis du concours restreint est lancé en vue de l'attribution de la Maîtrise d'œuvre :

■ ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D' UN COLLEGE TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE DES 1100 LPL A L'EXTENSION SUD DU NOUVEAU POLE URBAIN , COMMUNE DE OULED DJELLAL ,WILAYA DE OULED DJELLAL (CITES D'HABITAT INTEGRES 2026)

Il s'agit d'un Concours national d'architecture restreint aux Architectes agrées seuls ou en groupement, inscrits au tableau national de l'Ordre des Architectes, et en possession d'un agrément en cours de validité, Justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières demandées à l'article 03 du cahier des charges.

Le dossier de soumission est à retirer auprès de la **Direction des équipements publics "bureau des études"** , si à la cité administrative 05 juillet 1962 nouvelle ville-OULED DJELLAL -à partir de la première parution dans la presse ou le BOMOP ou les journaux électronique .

Le dossier de la soumission contient : « **L'offre candidature** »est inséré dans un enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet du concours restreint ainsi que la mention « **offre de candidature** ». L'enveloppe est mise dans une autre enveloppe extérieure portera la mention :

1 ère PHASE SELECTION

« CONCOURSNATIONALD'ARCHITECTURE RESTREINT N° :46/2025»

■ ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D' UN COLLEGE TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE DES 1100 LPL A L'EXTENSION SUD DU NOUVEAU POLE URBAIN , COMMUNE DE OULED DJELLAL ,WILAYA DE OULED DJELLAL (CITES D'HABITAT INTEGRES 2026)

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'ÉVALUATION DES OFFRES »

❖ ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

A/Capacités professionnelles :

- Pour les architectes agréés, justifier :
 - Une copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes de l'année en cours.
- Pour les bureaux d'études publics, justifier :
 - Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création.
 - Et de l'extrait du registre de commerce portant code architecture (607009).
- Pour les groupements des Architectes agréés, justifier :
 - Protocole d'accord de groupement et/ou statut en cas de société(SCP).
 - Une copie de l'agrément pour chaque membre délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.

B/ Capacité financière

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaire moyen égal ou supérieur à **2.000.000,00DA**.

Il s'agit du chiffre d'affaire moyen des meilleurs 03 années au cours des cinq dernières années (-2020- 2021-2022-2023.-2024)

C/ Référence professionnelles des bureaux d'études dans le domaine du bâtiment : disposant des références professionnelles suivantes :

- Etude et suivi d'un projet à la **catégorie B ou plus, ou 02 projets classés dans la catégorie A**.

D/Capacités techniques :

- Un chef projet Architecte ou master en architecture ou ingénieur en génie-civil ou master en génie civil de **03 ans** d'expérience minimum.
- Technicien supérieur ou licencié dans les métiers du bâtiment de **02 ans** d'expérience minimum.

- Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

I. CONTENU DU DOSSIER DE LA SOUMISSION.

- Déclaration de candidature selon le modèle, remplie, datée, signée par le candidat et portant son cachet.
- Une déclaration de probité selon le modèle, remplie, datée, signée par le candidat et portant son cachet.
- ANNEXE(Dossier de candidature) selon le modèle, remplie, datée, signée par le candidat et portant son cachet
- Tout document permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières demandées.

Le délai accordé à la préparation et au dépôt des offres est de **sept (07) jours** .par référence à la première parution dans la presse ou le BOMOP **ou les journaux électronique** .

La réception des plis est fixée à la date de dépôt des offres qui sera mentionnées à l'article 27 du cahier des charges à 10.00h.

L'ouverture des plis aura lieu en séance ouvert à 10 h.00 le dernier jour correspondant à la date de dépôt des offres au siège de la **Direction des équipements publics** de la Wilaya de OULED DJELLAL, si ce dernier coïncide, un jour férié ou un jour de repos le dépôt des offres aura lieu le jour qui suit.

- La durée de validité des offres est égale à la durée des préparations des offres augmentée de 03 mois.